

A LA QUESTION DE L'OBJET N° 1

Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour un parking souterrain de l'ordre de 1'000 places ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes » ?

La Municipalité recommande de voter : **NON**

A LA QUESTION DE L'OBJET N° 2

Acceptez-vous le crédit d'étude de CHF 585'000.- pour le redimensionnement à 800 places voitures du stationnement en centre-ville, la création d'un parking en ouvrage multimodal et convertible en centre-ville de 600 places pour les voitures, 180 places pour les deux-roues motorisées et 250 places en vélo-station, ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes?

La Municipalité recommande de voter : **OUI**

Plus d'informations sur la page dédiée du site internet de la Ville



Votation sur la nouvelle Place d'Armes

Le 18 mai 2025, le corps électoral est appelé à trancher entre deux variantes de dimensionnement du parking de la Place d'Armes. La Municipalité encourage les citoyens et citoyennes à participer massivement à cette votation.

OBJET N°1

Arguments de la Municipalité en faveur du NON à l'initiative

- Le projet d'un parking à 1000 places n'est pas conforme au cadre légal
- Les Services cantonaux ont estimé le projet à 1000 places sur-dimensionné
- Un parking souterrain accueillant 1000 véhicules représente une charge de trafic trop importante pour les voies d'accès
- En matière de bruit, la construction et l'exploitation d'un parking de 1000 places ne sont pas compatibles avec le droit fédéral
- Les commerçants qui souhaitent que leur clientèle puisse se garer au plus près de leurs magasins seront déçus
- Avec un parking surdimensionné, le projet risque fortement d'être bloqué à nouveau par les Services cantonaux, ou par des oppositions de particuliers ou de groupements d'intérêt
- Alors que des mesures préservant l'attractivité commerciale du centre-ville sont réclamées de toutes parts, les recours en cascade pourraient retarder, voire bloquer définitivement la réalisation du projet
- La chantier d'un parking de 1000 places créerait pendant de longs mois des nuisances importantes au centre-ville

OBJET N°2

Arguments de la Municipalité en faveur du OUI au contre-projet

- Le contre-projet de la Municipalité est une solution de compromis, réalisable dans un délai raisonnable. Il est en phase avec son temps
- Le contre-projet réduit passablement le risque que des oppositions ou des recours juridiquement fondés ne bloquent le processus de réalisation du parking
- Avec l'aménagement de 600 places prévues en ouvrage, le maintien d'environ 200 places en surface, notamment à proximité des commerces, est garanti
- En répartissant les places de stationnement à différents endroits du centre-ville, le contre-projet municipal colle mieux aux besoins des commerçants et de leur clientèle
- Les amendements apportés par le Conseil communal au projet que la Municipalité a présenté en 2024 n'empêchent pas la construction d'un parking souterrain sous la Place d'Armes. Le stationnement des deux-roues et des vélos, tout comme le P + R obligent à la proximité avec la Gare
- Plus petit, le parking souterrain envisagé par la Municipalité sera réalisé plus rapidement, et avec des nuisances limitées dans le temps pour les riverains
- Le contre-projet de la Municipalité permettra la plantation de plus d'arbres en pleine terre, assurant une lutte plus efficace contre les îlots de chaleur
- Tous les membres de la Municipalité soutiennent collégalement le contre-projet